

le CFE : La performance des formalités d'entreprise

L I S T E D E S P I E C E S A F O U R N I R

PERSONNES MORALES

MODIFICATIONS

IMPRIMES M2 + M' + M3A + M3B + M4 + TNS

■ PERSONNES MORALES

(en fonction de la formalité à déclarer)

- 2 exemplaires du procès-verbal (ou 2 copies certifiées conformes par le représentant légal de la société) de l'assemblée générale ayant décidé la modification
- 2 exemplaires du procès-verbal (ou 2 copies certifiées conformes par le représentant légal de la société) de l'assemblée générale ayant décidé la modification timbrés et enregistrés
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie du journal
- 2 exemplaires des statuts mis à jour
- 2 exemplaires du procès-verbal du conseil d'administration
- 2 exemplaires du certificat du dépositaire
- 2 exemplaires de la déclaration de conformité signée par le représentant légal
- Copie de la désignation des représentants permanents
- 2 exemplaires du rapport établi par le commissaire aux apports
- 2 exemplaires de l'acte d'apport
- 2 exemplaires des comptes de liquidation
- 2 exemplaires de la liste des sièges sociaux antérieurs
- 2 originaux de cessions de parts sociales
- Copie de la cession de parts sociales

■ PIECES RELATIVES AUX DIRIGEANTS

- Extrait de naissance **ou**
- Copie de la carte d'identité **ou** du passeport
- Titre de séjour
- Carte de résidence
- Extrait d'immatriculation au RCS de moins de 3 mois

1/2

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES
57, Cours Fauriel – 42024 Saint-Etienne Cedex 2
Tél. 04 77 43 04 61 – Fax 04 77 43 04 01
e-mail : cfe@saint-etienne.cci.fr

ANTENNE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE ST-ETIENNE/MONTBRISON
Immeuble le Vauban – Parc des Comtes du Forez
BP 6 – 42601 Montbrison Cedex
Tél. 04 77 96 02 79 – Fax 04 77 58 98 02
e-mail : antenne-montbrison@saint-etienne.cci.fr

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi de 08 H 30 à 12 H 00 sans rendez-vous et l'après midi sur rendez- vous

le CFE : La performance des formalités d'entreprise

- Déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation
- **Commissaires aux comptes**
- Justification de l'inscription à l'ordre (à l'exception de l'Ain, du Rhône et de la Loire)
- Lettre d'acceptation de la désignation

■ ACTIVITE

- Diplôme, autorisation, titre nécessaire à l'exercice de l'activité

■ SIEGE DE L'ENTREPRISE

- Extrait d'immatriculation k bis original de moins de 3 mois
- Justificatif de la jouissance des locaux : copie du bail, quittance EDF, téléphone
- Copie de l'acte de vente
- Copie du contrat de location gérance
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie du journal
- Pouvoir (si la formalité est effectuée par un intermédiaire)

■ FRAIS DE GREFFE

Chèque à libeller à l'ordre du GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Cette liste de pièces est établie par rapport à la dernière réglementation applicable. Elle est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la réglementation (janvier 2011).

Merci de bien vouloir faire vous-même les photocopies des pièces justificatives et des actes, car aucune copie ne pourra être délivrée par nos services.

2/2

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES
57, Cours Fauriel – 42024 Saint-Etienne Cedex 2
Tél. 04 77 43 04 61 – Fax 04 77 43 04 01
e-mail : cfe@saint-etienne.cci.fr

ANTENNE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE ST-ETIENNE/MONTBRISON
Immeuble le Vauban – Parc des Comtes du Forez
BP 6 – 42601 Montbrison Cedex
Tél. 04 77 96 02 79 – Fax 04 77 58 98 02
e-mail : antenne-montbrison@saint-etienne.cci.fr

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi de 08 H 30 à 12 H 00 sans rendez-vous et l'après midi sur rendez- vous